

**Attestation d'assurance
(Articles A 331-17 et A 331-18 du Code du Sport)**

**Nom de la compagnie
d'assurance**

Souscripteur

Concentration ou manifestation assurée

N° de contrat

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile pour les concentrations ou les manifestations de véhicules terrestres à moteur que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement , (nom de la compagnie d'assurance) dont le siège social est situé (adresse postale) couvre pour la concentration ou la manifestation ci-dessus dénommée se déroulant le :

- les risques prévus à l'article R 331-30 du Code du sport.

Conformément à l'article A 331-32 du Code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6 100 000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile**
- 500 000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.**

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du sport.

Nous renonçons, en cas de sinistre, à tout recours contre l'Etat et les autorités territoriales (municipales, départementales, régionales) ainsi que contre toute personne relevant desdites autorités à un titre quelconque.

La présente attestation d'assurance est conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport.

Fait à _____, le _____
(Cachet et signature de la compagnie d'assurance)